



COMITE SYNDICAL

DU 17 MARS 2021

PROCES VERBAL

Installation du comité syndical

LISTE DES PRESENTS

Membres du Syndicat en exercice : 53

Présents: 36

Pouvoirs : 6

Votants : 42

Date de de convocation : le 11 mars 2021

Affichage : le 11 mars 2021

Délégués titulaires présents : M. ABELLARD Yvon, Mme ARDRIT Edwige, Mme AUZANNET Suzette, M. BARICAULT Jean-Claude, M. BERGEON Patrice, M. BERTHONNEAU Frédéric, M. BEVILLE André, M. BODIN Jean-Pierre, M. BOISSONOT André, M. BROUARD Dominique, M. CACLIN Philippe, M. CHOURELLÉ Gilles, M. CHOUTEAU Yves, Mme COME Maïté, M. CUSEY Éric, M. DUGAS Luc-Jean, M. FERCHAUD Jean-Noël, Mme FERCHAUD Pascale, M. FOUCHÉ Étienne, M. GARALT Jean-Pierre, M. GUERINEAU Louis Marie, M. GUICHET Alain, M. GUILLOTEAU Guy, M. HAYE Jean-Marie, M. LALLEMAND René, M. LAVALT Claude, M. LHERMITTE Jean-François, M. MARY François, M. MORIN Yves, Mme OBADIA Diana, M. OLIVIER Pascal, M. ONILLON Denis, Mme POUVREAU Lise, Mme REGNIER Dominique, M. ROCHARD Sébastien, M. ROUSSEAU Jean-Pierre.

Pouvoirs : M. CHARRIER Yannick donne pouvoir à Mme FERCHAUD Pascale
M. GUILLON Sébastien donne pouvoir à M. CUSEY Éric
Mme MICOU Corine donne pouvoir à M. ONILLON Denis
Mme NOUREAU Dominique donne pouvoir à M. CACLIN Philippe
M. RENAULT Jean-Michel donne pouvoir à M. BERGEON Patrice
Mme ROUXEL Patricia donne pouvoir à M. BERTHONNEAU Frédéric

Délégués titulaires excusés : M. DAHAIS Jean-François, M. BERTHELOT Bruno, M. MERCERON Christian, M. DURAND Fabrice, Mme BOURDIER Christine

Délégués titulaires non-excusés : M. DECESVRE Thierry, M. MEUNIER Gilles, M. GAYET Olivier, M. BOUTET Didier, GIRAUD Serge, M. NIORT Stéphane

Monsieur Louis Marie GUÉRINEAU est désigné secrétaire de séance.

Procès verbal du Comité Syndical du 17 mars 2021

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 17 décembre 2020
2. Désaffectation d'un matériel
3. Vente de matériel
4. Contribution du SMITED à la Communauté de Communes Parthenay Gâtine pour l'étude de faisabilité d'une chaufferie utilisant du CSR
5. Admission en non-valeur
6. Adoption du compte de gestion 2020 du budget structure
7. Vote du compte administratif 2020 du budget structure
8. Affectation du résultat 2020 du budget structure
9. Adoption du compte de gestion 2020 du budget traitement
10. Vote du compte administratif 2020 du budget traitement
11. Affectation du résultat 2020 du budget traitement
12. Vote du budget primitif 2021 « structure »
13. Vote du budget primitif 2021 « traitement »
14. Questions diverses

1/ ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 17 décembre 2020.

Monsieur Jean Pierre BODIN fait remarquer qu'il est noté absent sur le procès-verbal de la dernière réunion du comité syndical alors qu'il avait prévenu de son absence et donné un pouvoir.

Aucune autre remarque n'étant évoquée, le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

2/ DESAFFECTATION D'UN MATERIEL

Le Président expose :

Certains matériels ne sont plus utiles pour le SMITED car ces engins seront remplacés par une location.

Il est nécessaire de procéder à une désaffectation de ces matériels du budget « Traitement » pour pouvoir procéder à leur mise en vente.

Monsieur le Président demande à l'assemblée son accord pour la désaffectation du budget « Traitement » des matériels suivants :

- La chargeuse Caterpillar 962M
- La pelle JCB JS 130 + godet (dont la vente a fait l'objet d'une délibération le 17 décembre 2020)

Aucune remarque n'étant formulée,

Le Comité syndical décide à l'unanimité de désaffecter ces deux matériels pour permettre leur vente.

3/ VENTE DE MATERIEL

Monsieur le Président informe le comité syndical qu'une chargeuse Caterpillar et qu'une chargeuse Liebherr, qui étaient utilisées sur le site du TMB, sont proposées à la vente, compte-tenu du fait que ces équipements ne sont plus nécessaires suite à la mise en place d'une location full service.
Ces matériels sont répartis sur les 2 budgets comme suit :

Pour le budget « Structure » :

- Une chargeuse articulée sur pneus de marque CATERPILLAR

L'acquéreur aura à sa charge les éventuels frais de remise en état.

Le comité syndical est sollicité pour autoriser le Président à vendre cet équipement au prix de 50 000€ HT.

Pour le budget « Traitement » :

- Une chargeuse de marque LIEBHERR

L'acquéreur aura à sa charge les éventuels frais de remise en état.

Le comité syndical est sollicité pour autoriser le Président à vendre cet équipement au prix de 37 000 € HT soit 44 400 TTC

Le Comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président à procéder à la vente de ces deux matériels.

4/ CONTRIBUTION DU SMITED A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PARTHENAY GÂTINE POUR L'ETUDE DE FAISABILITE D'UNE CHAUFFERIE UTILISANT DU CSR

La Communauté de Communes Parthenay Gâtine a pour projet d'implanter, sur la zone industrielle de la Bressandière à Chatillon sur Thouet, une chaufferie qui utiliserait du combustible solide de récupération (CSR). Cette installation alimenterait principalement l'entreprise BTS industrie, spécialisée dans la peinture industrielle. La Communauté de Communes a approuvé le lancement d'une étude de faisabilité permettant de définir précisément les modalités techniques et financières d'un tel projet pour un montant de 50 000 € TTC. Le plan de financement serait le suivant :

- Région Nouvelle Aquitaine : 25 000 €
- Banque des territoires : 12 500 €
- CC Parthenay Gâtine : 6 250 €
- Autre partenariat : 6 250 €

La Communauté de Communes a sollicité le SMITED afin qu'il participe au financement de cette étude à hauteur de 6 250 €.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que, compte-tenu des dernières évolutions réglementaires très contraignantes en matière de production de compost issu d'ordures ménagères, il a été décidé de réorienter le projet de modernisation de l'usine vers une unité de type Traitement Valorisation Matière Energie (TVME). Cette installation permettra d'atteindre un taux d'évitement de 70 %, des ordures ménagères résiduelles réceptionnées par le SMITED. La valorisation matière se traduira, principalement, par la production de CSR, dont la chaufferie projetée à Chatillon sur Thouet pourrait être un des débouchés.

Initialement, Monsieur Patrice BERGEON, Vice-Président de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine avait sollicité le SMITED pour sa participation à l'étude pré-citée.

Le SMITED était intéressé compte tenu de la modernisation du TMB et de l'orientation de la production.

Monsieur Alain GUICHET exprime son opposition à la réalisation d'une chaufferie utilisant du CSR en raison des dégagements de fumées et de la forte production de cendres dont l'épandage sera problématique. Il informe

l'assemblée que le conseil municipal de Chatillon sur Thouet a voté, à l'unanimité, contre l'implantation de cette chaufferie sur son territoire.

Monsieur Jean-Marie HAYE intervient pour souligner qu'il s'agit d'une première sollicitation du SMITED pour financer une telle étude, qu'en sera-t-il si à l'avenir d'autres territoires souhaitent également une contribution du SMITED pour une autre étude ?

Monsieur Patrice BERGEON précise que cette étude pourra servir à d'autres territoires.

Monsieur Yves CHOUTEAU précise qu'on ne peut pas s'engager à chaque fois. Toutefois, en tant que Président du SMITED, il est soucieux de la manière dont sont traités les déchets, soit l'enfouissement ou la production d'énergie (comme dans beaucoup de pays nordiques). Il est également impératif de prendre en compte tous les rejets. Concernant les chaufferies, une captation des fumées est prévue pour limiter les effets au maximum et il s'agit d'une source d'énergie.

Monsieur Jean Pierre BODIN demande si les autres partenaires ont donné leur accord, il lui est répondu par l'affirmative.

Monsieur Frédéric Berthonneau demande au SMITED, s'il existe actuellement un deuxième exutoire pour le CSR, autre que Calcia. Monsieur CHOUTEAU lui répond que pour le moment ce n'est pas le cas, mais que le SMITED est en recherche d'un autre exutoire pour assurer une meilleure sécurité financière.

Par conséquent, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur le financement, à hauteur de 6 250 € TTC, de l'étude de faisabilité de la chaufferie CSR.

Après discussion, le Comité syndical vote la participation au financement de l'étude de la faisabilité de la chaufferie CSR de la manière suivante :

2 votes contre

14 absentions

20 votes pour

Certains élus interviennent pour expliquer leurs réserves ou leur vote contre. En effet, la collectivité (commune de Chatillon sur Thouet) qui va recevoir l'équipement ne le souhaite pas, le Conseil municipal a donc voté contre.

Monsieur CHOUTEAU souligne qu'il est question, à ce jour, de voter pour une participation financière pour l'étude et non pour la construction.

5/ ADMISSION EN NON-VALEUR

La liquidation judiciaire de l'entreprise SAS SEVECA ne permet plus de poursuivre le recouvrement d'une créance de 144,47€.

Il est donc demandé au Comité syndical de procéder à l'effacement de la dette concernant cette somme.

Le Comité syndical vote cette proposition à l'unanimité.

6/ ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET STRUCTURE

Le Président expose :

Les comptes de résultats de l'exercice 2020 pour le budget « Structure », dressés par Monsieur le Comptable du Trésor sont conformes aux écritures passées par l'ordonnateur tant en recettes qu'en dépenses.

Le compte de gestion peut être certifié conforme aux écritures enregistrées par l'ordonnateur et transcrites dans les documents du compte administratif 2020.

Le Comité syndical adopte le compte de gestion 2020 du Budget « Structure » à l'unanimité.

Ayant d'autres obligations, Monsieur Frédéric BERTHONNEAU quitte la séance à 11h30.

7/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET STRUCTURE

Préalablement au vote du compte administratif 2020 du budget structure, et conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT, le Comité Syndical doit désigner un Président de séance.

Philippe CACLIN prend la présidence pour le vote du compte administratif

Monsieur Yves CHOUTEAU sort de la salle.

Budget STRUCTURE

L'examen du compte de résultat définitif de l'exercice 2020 fait apparaître :

En Fonctionnement, les résultats sont les suivants	
Dépenses de Fonctionnement	1 154 063,50
Recettes de Fonctionnement	1 161 097,14
Résultat net de Fonctionnement exercice 2020	7033.64
Résultat reporté au 31/12 2019	260 843,87
Soit un Résultat cumulé de Fonctionnement fin 2020 de	267 877,51
En investissement, les résultats sont les suivants	
Dépenses d'Investissement	4322,59
Recettes d'Investissement	150
Résultat net d'Investissement exercice 2020	-4172.59
Résultat reporté au 31/12 2019	569 476,95
Soit un Résultat cumulé d'investissement fin 2020 de	565 304,36
Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à	670,32
Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à	0
Soit un solde net d'investissement fin 2020 de	564 634,04
Résultat cumulé des deux sections	833 181.87

Le Comité syndical vote le compte administratif 2020 du Budget « Structure » à l'unanimité.

8/ AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU BUDGET STRUCTURE

Il est proposé à l'assemblée que le solde cumulé disponible, **267 877,51 €**, soit affecté en report à nouveau sur la section de fonctionnement (compte 002 excédent antérieur reporté) et que **565 304,36 €** soient affectés en section d'investissement (compte 001 excédent antérieur reporté).

Le Comité syndical vote l'affectation du résultat de 2020 proposé pour le Budget « Structure » à l'unanimité.

9/ ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET TRAITEMENT

Le Président expose :

Les comptes de résultats de l'exercice 2020 pour le budget « Traitement », dressés par Monsieur le Comptable du Trésor sont conformes aux écritures passées par l'ordonnateur tant en recettes qu'en dépenses.

Le compte de gestion peut être certifié conforme aux écritures enregistrées par l'ordonnateur et transcrites dans les documents du compte administratif 2020.

Le Comité syndical adopte le compte de gestion 2020 du Budget « Traitement » à l'unanimité.

10/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET TRAITEMENT

Conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT, le Comité Syndical doit désigner un Président de séance, préalablement au vote du compte administratif 2020 du budget traitement.
Philippe CACLIN prend la présidence pour le vote du compte administratif
Monsieur Yves CHOUTEAU sort de la salle.

Budget TRAITEMENT

L'examen du compte de résultat définitif de l'exercice 2020 fait apparaître :

En Fonctionnement, les résultats sont les suivants	
Dépenses de Fonctionnement	6 980 464,41
Recettes de Fonctionnement	7 217 249,20
Résultat net de Fonctionnement exercice 2020	236 784,79
Résultat reporté au 31/12 2019	2 040 198,75
Soit un Résultat cumulé de Fonctionnement fin 2020 de	2 276 983,54
En investissement, les résultats sont les suivants	
Dépenses d'Investissement	2 301 290,30
Recettes d'Investissement	2 043 761,95
Résultat net d'Investissement exercice 2020	-257 528,35
Résultat reporté au 31/12 2019	-158 425,62
Soit un Résultat cumulé d'investissement fin 2020 de	-415 953,97
Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à	498 160,99
Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à	1 550 000,00
Soit un solde net d'investissement fin 2020 de	635 885,04
Résultat cumulé des deux sections	1 861 029,57

Le Comité syndical vote le compte administratif 2020 du Budget « Traitement » à l'unanimité.

11/ AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU BUDGET TRAITEMENT

Il est proposé à l'assemblée que le solde cumulé disponible, **2 276 983,54 €**, soit affecté en report à nouveau sur la section de fonctionnement (compte 002 excédent antérieur reporté) et que **415 953,97 €** soient affectés en section d'investissement (compte 001 déficit d'investissement reporté).

Le Comité syndical vote l'affectation du résultat 2020 proposée pour le Budget « Traitement » à l'unanimité.

12/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 STRUCTURE

12.1/ PREAMBULE

Le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors de la dernière réunion du comité syndical soit le 17 décembre 2020.

Le budget structure comprend, principalement, les charges de fonctionnement du siège social du Syndicat, les charges de personnel des agents titulaires et les indemnités des élus. Les dépenses de personnel des agents sous contrat privé sont financées directement par le budget traitement.

Les recettes de fonctionnement de ce budget proviennent :

- d'une part, des participations à l'habitant versées par les collectivités adhérentes, à hauteur de 1,29 € TTC (tarif 2021 voté le 17/12/2020) et par la Communauté d'Agglomération du Niortais,
- d'autre part, des remboursements de charges salariales opérés par le budget traitement pour les agents titulaires affectés en tout ou partie sur l'activité traitement.

Monsieur Yves CHOUTEAU précise que les investissements financés par le budget structure concernent essentiellement l'acquisition de logiciels et l'installation d'équipements pour les visio conférences, l'installation de la fibre car actuellement la connexion est très lente, de matériels de bureau, notamment pour la mise en place du télétravail et l'aménagement des bureaux (le service RH étant actuellement en openspace).

Le budget est voté avec reprise des résultats antérieurs de fonctionnement et d'investissement.

Ainsi, l'excédent de fonctionnement inscrit en recettes s'élève à 267 877,51 €.

Il n'a pas été prévu de virement à la section d'investissement compte-tenu du résultat antérieur excédentaire de 565 304,36 € et du montant restreint de dépenses d'investissement du budget structure.

Par conséquent, la section d'investissement sera proposée au vote « en suréquilibre ».

Le Président présente le budget primitif de la « Structure » qui est établi de la manière suivante :

Section Fonctionnement :

Dépenses réelles	1 555 561,51 €
Recettes réelles	1 555 561,51 €

Section Investissement :

Dépenses réelles	104 670,32 €
Recettes réelles	639 451,98 €

Après avoir délibéré, le Comité syndical vote le Budget Primitif 2021 « Structure » ainsi présenté à l'unanimité par chapitre.

13/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 TRAITEMENT

13.1/ PREAMBULE

Le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors de la dernière réunion du comité syndical soit le 17 décembre 2020.

Le budget traitement comprend l'ensemble des charges de fonctionnement de l'usine de tri mécano biologique, du site de stockage des déchets de la Loge, des sites de transfert de Loubeau et la Loge et du service transport.

Les recettes de fonctionnement du budget traitement proviennent principalement :

- des participations des collectivités adhérentes et de la Communauté d'Agglomération du Niortais, établies sur le cout à la tonne de déchet de 129,25 € HT (tarif 2021 voté le 17/12/2020),
- des apports de déchets d'activités économiques directement sur le site de la Loge et des ventes de matériaux issus de la valorisation sur l'usine.

Les investissements financés par le budget traitement concernent :

- les travaux et achats d'équipements sur le site de la Loge : opération 61
- les renouvellements de camions et de caissons : opération 62

- les travaux de réparation de gros équipements, de rénovation de génie civil ou d'études concernant le TMB : opération 63.
- Les travaux de modernisation et de mise en conformité de l'usine : opération 64.
- les travaux d'aménagement du site de transfert de Loubeau : opération 65.

Le budget traitement est voté avec reprise des résultats antérieurs de fonctionnement et d'investissement. Ainsi, l'excédent de fonctionnement inscrit en recettes s'élève à 2 276 983,54 €. De ce fait, des sommes ont été affectées en dépenses imprévues, en virement à la section d'investissement et au 611 (services extérieurs) pour prévoir éventuellement le détournement des déchets en sortie de TMB vers le site de stockage de SUEZ à Amailloux.

Monsieur CHOUTEAU informe l'assemblée qu'une réflexion a lieu actuellement autour de la Loge, en effet l'autorisation d'exploitation de ce site court jusqu'au 15 novembre 2021, une demande de prolongation au-delà de 2021 a été faite auprès de la Dréal, et Madame la Sous-Préfète a été informée de cette démarche. En effet, des travaux ont été réalisés à hauteur de 1 464 000 euros en 2020 pour permettre une exploitation du site jusqu'à fin 2023 sans extension de la capacité.

Et il ajoute que les élus travaillent sur l'après 2023, pour une extension du site de la Loge, afin de garder la maîtrise publique de cet outil. Il précise que, pour l'instant, cela va à l'encontre du plan régional (dans lequel cette extension n'est pas prévue). Une rencontre avec les élus de la région, est planifiée le 26 mars 2021 pour leur expliquer le bien-fondé de cette extension et l'engagement du SMITED79 dans sa démarche de certification ISO 14001 gage de qualité et de respect de l'environnement.

Le Président présente le budget primitif « Traitement » qui est établi de la manière suivante :

Section Fonctionnement :

Dépenses réelles	9 195 887,54 €
Recettes réelles	9 195 887,54 €

Section Investissement :

Dépenses réelles	4 326 398,77 €
Recettes réelles	4 326 398,77 €

Après avoir délibéré, le Comité syndical vote le Budget Primitif 2021 « Traitement » ainsi présenté à l'unanimité par chapitre.

14/ QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est abordée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h50.

Le secrétaire de séance

Louis Marie GUÉRINEAU

Signé

Le Président du SMITED,

Yves CHOUTEAU

Signé